

**UNION FEDERALE DES PERSONNELS DE LA MER DIRM
MANCHE EST - MER DU NORD**

Fédération Nationale de
L'Équipement et de l'Environnement



Adhérent à l'Union Générale
des Fédérations de
Fonctionnaires

**BOYCOTT DU CTP DIRM MEMN du 23 juin 2011
--- Règlement intérieur local ---**

Afin de protéger les agents des DIRM, la fédération FNEE-CGT réclame depuis l'an dernier un cadrage national des DIRM à l'instar de celui qui a été mis en place pour les DIR (11 entités). Ce document, élaboré par le ministère en concertation avec les organisations syndicales (OS) permet d'assurer dans un maximum de domaines (régimes de travail, actions sociales ...) l'harmonisation entre les différentes directions préservant ainsi l'égalité de traitement des fonctionnaires. Malgré de nombreuses relances (dont deux derniers courriers en date du 12 mai 2011 et du 23 juin 2011), l'immobilisme du ministère sur ce sujet et la volonté du DIRM de mettre en place un RIL dans l'urgence a conduit l'Union Fédérale CGT, associée au représentant FO, de demander la veille de la tenue du CTP à son président (DIRM) de retirer ce point spécifique de l'ordre du jour, lors d'une réunion du comité local de développement des compétences le 22 juin 2011.

Après une réponse négative par courriel du président souhaitant maintenir à l'ordre du jour malgré les alertes exprimées sur ce point, l'UF CGT soutenue en cette action par le représentant FSU et le représentant CFDT, ont décidé le boycott du CTP.

Nous tenons à rappeler à l'ensemble des personnels qu'au vu de l'absence de cadrage national, seule garantie d'égalité de traitement entre les personnels des différentes DIRM, et du fait des dangers représentés par certains points contenus dans le RIL (astreinte, VR, PAM, CSN, Phares & Balises, remise en cause de l'horaire variable), le CHS du 05 mai avait exprimé un avis défavorable sur ce document.

Malgré certaines évolutions sur des points particuliers, des chantiers non encore ouverts ou pas finalisés sont traités selon les anciennes modalités parfois illégales dans ce RIL.

De plus, les assurances de notre fédération dans son dialogue direct avec la DRH sur ce sujet précis démontrent une totale divergence (Courrier du secrétaire général de la fédération nationale Equipement Environnement) avec la version présentée aux OS par le DIRM, participant manifestement d'une absence intentionnelle de réelle négociation. Cette volonté de passage en force avérée ne peut qu'être déplorée par nos organisations syndicales soucieuses de la prise en compte de l'intérêt de l'ensemble des agents au travers d'une concertation réelle inhérente à tout dialogue social.

C'est pour ces raisons et bien que conscient que certains aspects positifs de ce RIL seront retardés dans leur application, notre souci de préserver la totalité des agents des DIRM dans tous leurs métiers et diversité nous a conduit à adopter cette position, reconnue et confortée par nos camarades des lycées, confrontés eux-aussi à de nombreuses difficultés aussi bien de fond que fonctionnelles dans l'exercice quotidien de leurs activités professionnelles.

Cela permettra à nos syndicats nationaux et fédération d'intervenir au niveau ministériel (cabinet, secrétariat général, DRH), pour obtenir la satisfaction de nos revendications légitimes en particulier le cadrage national et les chantiers spécifiques identifiés comme devant faire l'objet d'adaptation réglementaire ministérielle.

Au vu des très nombreuses difficultés non résolues et en trop longue déshérence au sein de l'administration de la Mer, nous demandons qu'une instance de représentation de type CTP soit rétablie et fonctionne au niveau national en charge de toutes les problématiques Mer assurant un service public efficace quant à la défense des intérêts maritimes et au respect des engagements du Grenelle de la Mer.

Selon les dispositions réglementaires, un nouveau CTP devrait être convoqué rapidement. Nous espérons que des évolutions réelles soient décidées par le Ministère dans le but de restaurer les conditions nécessaires d'une concertation sociale authentique.